



sesam-vitale

# rapport d'activité

2016



identité  
numérique  
& sécurité



déploiement  
des services aux  
professionnels  
de santé



infrastructures de  
télétransmission

**Directrice de la publication** : Carole Fongue-Kayser  
**Photographies** : Robin Larroque & Shutterstock / **Designer Graphique** : François Lericheux  
Toutes les marques utilisées sont la propriété de leurs titulaires respectifs.

# 「sommaire」

- 6 FACILITER LES ÉCHANGES SECURISÉS
- 12 UNE NOUVELLE GOUVERNANCE
- 16 DEPUIS 1993
- 20 AU CŒUR DES SERVICES POUR LES PROFESSIONNELS DE SANTÉ
  - 21 Un ADN : la facturation
  - 24 La montée en puissance du tiers payant
  - 25 Adapter les systèmes d'information des professionnels de santé
  - 27 Facturation hospitalière : accompagner la mutation
  - 29 Le Dossier Médical Partagé
- 30 UNE APPLI VITALE POUR SMARTPHONE
- 32 AVEC AGILITÉ



## **UN NOUVEL ACCORD DE GOUVERNANCE ENTRE L'ASSURANCE MALADIE OBLIGATOIRE ET LES COMPLÉMENTAIRES**

Le nouvel accord de gouvernance signé en 2016 entre les organisations d'assurance maladie obligatoire et complémentaire est porteur d'une ambition forte pour faciliter l'usage des services chez le professionnel de santé. Cet accord était nécessaire pour créer les conditions d'une gouvernance agile des nombreux services aux professionnels de santé pour les années à venir, tout en garantissant leur interopérabilité.

Il a rapidement produit ses premiers fruits, en permettant aux équipes du GIE SESAM-Vitale d'intervenir utilement dès l'été 2016 sur la cohérence des cadres d'interopérabilité des services en ligne AMO et AMC liés au développement du tiers payant pour de nouvelles catégories de professionnels de santé. En fin d'année, il a ensuite permis de préparer dans de bonnes conditions l'intégration du Dossier Médical Partagé dans le catalogue de services à déployer via les éditeurs de logiciels.

## **ECLAIRER LES INDUSTRIELS SUR LES FEUILLES DE ROUTE GLOBALES DES SERVICES AUX PROFESSIONNELS DE SANTÉ**

La qualité de la relation avec les industriels, en particulier les éditeurs de logiciels, reste un marqueur fort du GIE SESAM-Vitale. Il se fixe pour ambition d'éclairer les industriels sur les feuilles de route des services en portant la cohérence d'ensemble et en veillant à l'homogénéité des spécifications quels que soient les promoteurs des services. Cette relation a été renforcée en 2016 par l'expérimentation de nouvelles méthodes de travail permettant d'affiner avec les éditeurs les stratégies de déploiement, et de recueillir précocément des informations sur l'avancement des développements.

## **ANTICIPER L'ÉVOLUTION DES SOLUTIONS DE SÉCURISATION**

L'enjeu est primordial. L'année 2016 a été marquée par plusieurs étapes importantes :

- > les travaux d'étude sur l'éventualité d'usage du smartphone de l'assuré comme moyen d'authentification et de sécurisation des échanges
- > la bonne conclusion du premier jalon de la feuille de route visant à généraliser l'usage de lecteurs de cartes standards d'ici 2022.

Le déploiement de nouveaux services et les évolutions technologiques en matière de sécurisation représentent un investissement important pour toutes les parties prenantes. La pertinence et la visibilité sur tous les projets deviennent donc un enjeu majeur. C'est le sens de la nouvelle exigence portée dans l'accord de partenariat AMO/AMC : formaliser la feuille de route globale des projets et éclairer les membres du GIE SESAM-Vitale sur les grands choix techniques structurants à moyen et long terme.

Ce renforcement de la mise en perspective globale est un objectif fort du GIE SESAM-Vitale pour 2017.

*Pierre Albertini, Président*

*Jacques de Varax, Directeur général*

A person in a dark suit and tie is pointing their right index finger towards a stylized white cloud icon. The cloud is part of a network diagram with several circular nodes connected by thin white lines. The background is a blurred image of the person's hand and suit. A solid blue horizontal band is overlaid across the middle of the image, containing the main text.

# FACILITER LES ÉCHANGES SECURISÉS

entre professionnels de santé et organisations d'assurance maladie  
obligatoire et complémentaire

**L**e GIE SESAM-Vitale est au cœur des nombreux échanges électroniques sécurisés entre les professionnels de santé et les organisations d'assurance maladie obligatoire et complémentaire. Ces échanges correspondent à des services aux professionnels de santé, qui peuvent être communs aux AMO et AMC, ou spécifiques à chacune de ces organisations.

### 3 MISSIONS



identité  
numérique  
& sécurité



déploiement  
des services aux  
professionnels  
de santé



infrastructures de  
télétransmission

## FACILITER LES ÉCHANGES SÉCURISÉS

Objectif : cohérence et simplicité d'usage pour le professionnel de santé



\* CDR : Consultations des DRoits

# L'OFFRE GLOBALE DE SERVICES UTILISÉS PAR LES PROFESSIONNELS DE SANTÉ



## SÉCURISATION DES ÉCHANGES

Authentifier le professionnel de santé et l'assuré (cartes Vitale et CPS)

Mettre à jour les données de la carte Vitale

## SITUATION ADMINISTRATIVE DU PATIENT

Connaître le Médecin Traitant d'un assuré (IMT) accès en 2016 <sup>(1)</sup> 1,6 millions

Se Déclarer en tant que Médecin Traitant (DMT) 3,5 millions

Saisir un Avis d'Arrêt de Travail (AAT) 4,4 millions

## SERVICES À VOCATION MÉDICALE

Consulter l'Historique des Remboursements de santé d'un assuré (HR) accès en 2016 <sup>(1)</sup> 6 millions

Accéder au Dossier Médical Partagé (DMP) d'un assuré

(1) Accès des professionnels de santé aux services via les services intégrés aux logiciels et via Espace pro



## SERVICES LIÉS À LA FACTURATION

accès en 2016 <sup>(1)</sup>

Consulter les DRoits d'un assuré en établissement (portail CDR / CDRi)	108 millions sur la base des accès de déc. 2016
Intégrer en ligne les droits d'un assuré (ADRI) dans une Feuille de Soins Electronique	3,3 millions
Consulter l'Affection Longue Durée d'un assuré (ALDi)	100 <sup>(3)</sup>
Élaborer et envoyer une Feuille de Soins Électronique (FSE) et une Demande de Remboursement Électronique (DRE)	1,245 milliard 26,7 millions
Élaborer et envoyer des pièces justificatives (SCOR) <sup>(2)</sup>	748 millions
Consulter la Prise En Charge d'une prestation de transport (PEC+)	17,5 millions
Facturer une prestation de transport sanitaire (SEFi)	730 000

(2) SCOR : SCannérisation des ORdonnances

(3) Démarrage fin 2016

# UNE NOUVELLE GOUVERNANCE

Garantir l'interopérabilité, la cohérence et la simplicité d'usage des services offerts  
aux professionnels de santé



**L**e GIE SESAM-Vitale est une entreprise de maîtrise d'œuvre dans le domaine des technologies de l'information. Il est financé par ses « *membres* », les cinq grandes organisations d'assurance maladie obligatoire (AMO) et les trois fédérations de complémentaire santé (AMC).

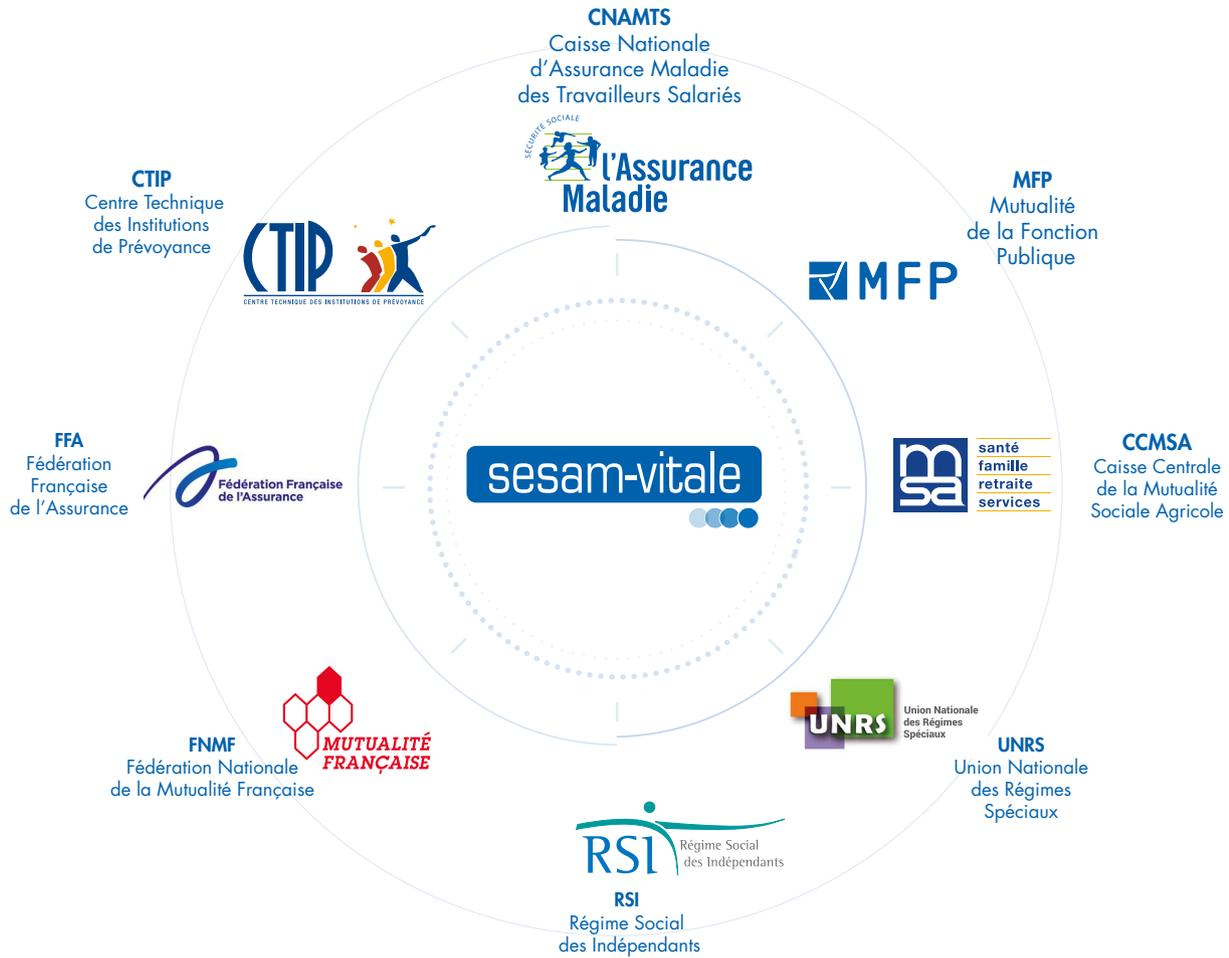
## Un nouvel accord de partenariat sur la gouvernance SESAM-Vitale signé en février 2016

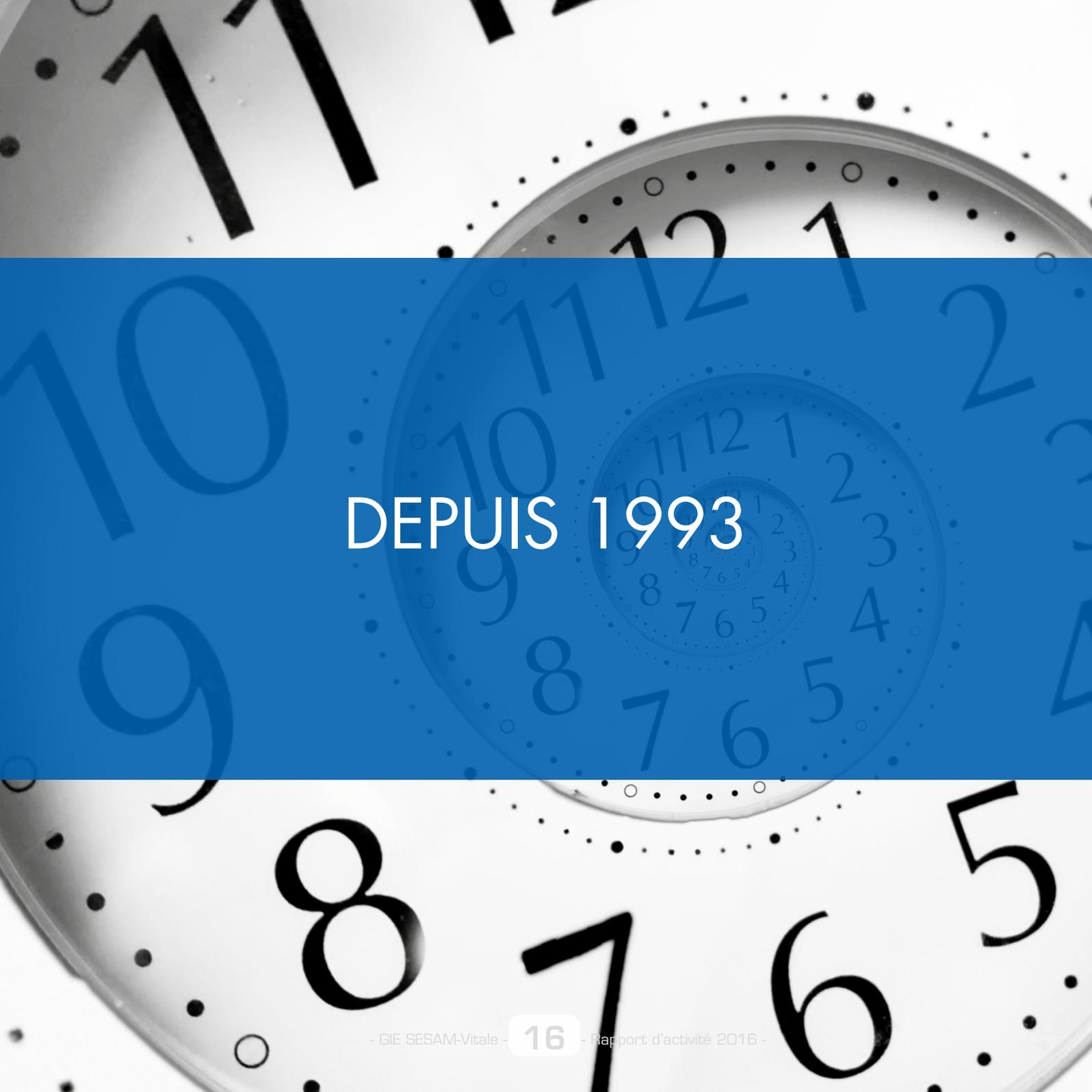
Fin 2015, les membres du GIE SESAM-Vitale ont jugé nécessaire de définir un nouveau cadre de gouvernance pour répondre aux enjeux actuels de diversification des services, communs aux AMO et AMC ou spécifiques à chacune de ces organisations (*tiers payant pour les parts obligatoire et complémentaire, dossier médical partagé, services en ligne, etc.*) et de l'évolution technologique des solutions de sécurisation.

En février 2016, les membres ont conclu un nouvel accord de partenariat sur la gouvernance SESAM-Vitale. Cet accord formalise l'objectif commun du tour de table du GIE SESAM-Vitale : **assurer l'interopérabilité, la simplicité d'usage et la cohérence des solutions communes et spécifiques déployées auprès des professionnels de santé.**

Le texte reconnaît en outre le GIE SESAM-Vitale comme un dispositif essentiel du déploiement des services via les industriels fournisseurs de solutions aux professionnels de santé.

# LES MEMBRES DU GIE SESAM-VITALE





DEPUIS 1993

**E**ntre innovation et maîtrise du terrain, le GIE  
SESAM-Vitale est au cœur de la transformation  
digitale des échanges entre les professionnels de  
santé et les organisations d'assurance maladie  
obligatoire et complémentaire.



Création du GIE  
SESAM-Vitale  
par les  
organismes  
d'assurance  
maladie  
obligatoire

1993

Déploiement  
de la carte Vitale  
et de la carte CPS

1998

Les complémentaires  
santé adhèrent  
au GIE SESAM-Vitale

2000

Premières solutions  
mobiles pour les  
professionnels de  
santé (TLA/DI)

2000  
2002

Déploiement  
de la carte  
Vitale 2 avec  
photo  
Nouvelle génération  
technologique de la  
carte Vitale

2007

Seuil des  
1 milliard de  
feuilles de soins  
électroniques / an  
franchi  
15 ans du GIE  
SESAM-Vitale

2008

1<sup>er</sup> service en  
ligne pour les  
professionnels de  
santé libéraux  
Consultation  
des rembourse-  
ments de santé  
d'un assuré (HR)

2010

Accompagnement  
des premières  
solutions  
Smartphone et  
tablettes mobiles  
pour les professionnels  
de santé

2013

Démarrage des  
travaux pour  
faciliter la  
généralisation  
du tiers payant

2015

Nouvel accord  
de partenariat  
AMO / AMC

2016

Objectif : Interopérabilité,  
cohérence et simplicité d'usage  
pour le professionnel de santé



# AU CŒUR DES SERVICES POUR LES PROFESSIONNELLS DE SANTÉ

# Un ADN : la facturation

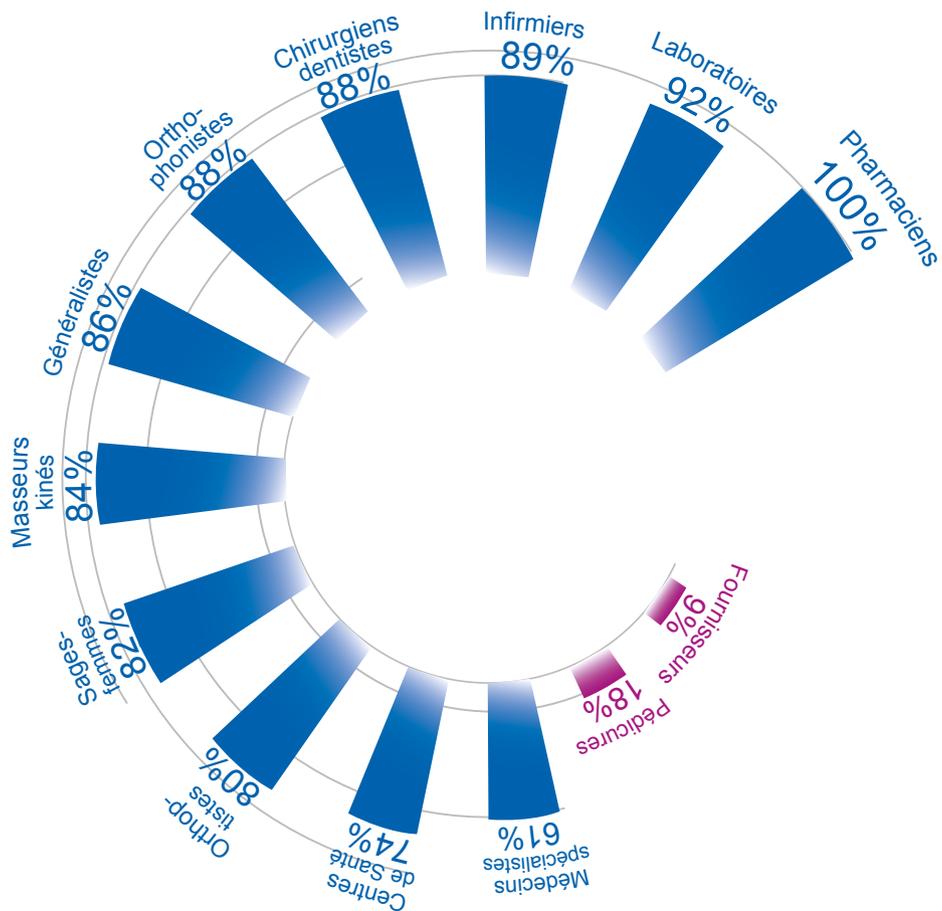
## Les professionnels de santé toujours plus nombreux à utiliser le service de facturation SESAM-Vitale

Près de 10 000 professionnels de santé supplémentaires dématérialisent chaque année leur facturation, via l'infrastructure opérée par le GIE SESAM-Vitale. Ce système permet les échanges sécurisés entre les professionnels de santé et les organisations d'assurance maladie.

Maîtrisé par le GIE SESAM-Vitale, en relation avec les industriels fournisseurs de solutions, le service de facturation a permis d'opérer 1,245 milliard de feuilles de soins électroniques envoyées par 345 000 professionnels de santé.

4 ans après son lancement, la solution « *zéro papier* », de dématérialisation des pièces justificatives (*SCOR*) a remporté également l'adhésion des professionnels de santé. En 2010, 748 millions de pièces justificatives ont été envoyées.

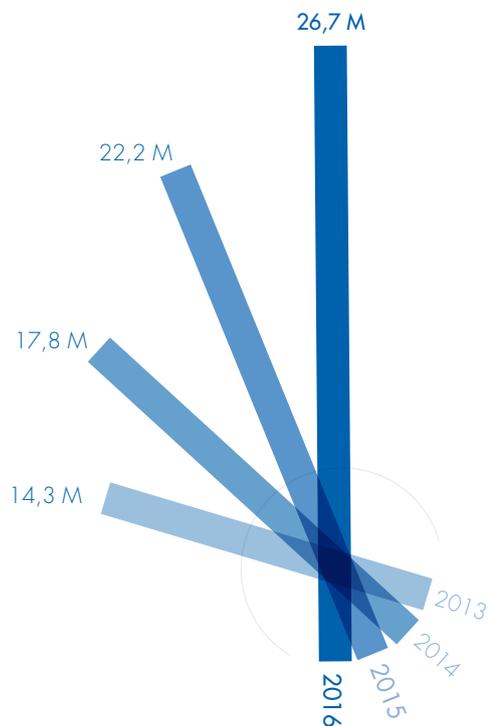
## RÉPARTITION DES PROFESSIONNELS DE SANTÉ UTILISANT LA FACTURATION SESAM-VITALE



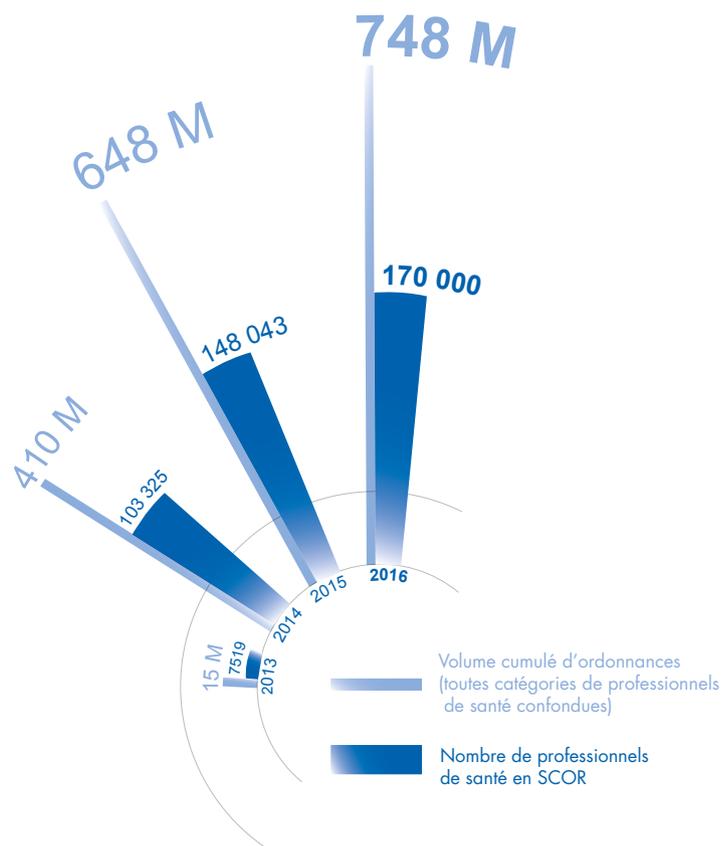
Près de **10 000** nouveaux professionnels de santé ont adopté la facturation SESAM-Vitale en 2016.

## PROGRESSION DES DEMANDES DE REMBOURSEMENT ÉLECTRONIQUES À DESTINATION DES COMPLÉMENTAIRES

**+20 %** [ENTRE 2015 ET 2016]



**SCOR : UN SERVICE PLÉBISCITÉ PAR 99% DES PHARMACIENS ET 87% DES AUXILIAIRES MÉDICAUX**



# La montée en puissance du tiers payant

## Accompagner la mise en œuvre

### Tiers payant pour la part obligatoire

Depuis le 1<sup>er</sup> juillet 2015, les personnes bénéficiant d'une aide à la complémentaire santé (*tiers payant ACS*) peuvent bénéficier du tiers payant. Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2017, cette disposition concerne également les patients en ALD (*Affection de Longue Durée*) et en maternité, pris en charge à 100 % par l'assurance maladie obligatoire.

Pour chacune de ces évolutions, le GIE SESAM-Vitale s'assure de leur compatibilité avec le service de télétransmission des feuilles de soins électroniques. Son objectif est d'accélérer la prise en compte de ces éléments par les éditeurs. Il les accompagne donc vers l'homologation et l'agrément de leurs solutions.

- Pour le tiers payant ACS – l'offre de logiciels compatibles avec le TP ACS couvre 96,6 % des professionnels de santé utilisant la facturation SESAM-Vitale et le déploiement atteint 87,9 % des professionnels de santé (*chiffres 2016*).
- Pour le tiers payant ALD – Maternité : fin 2016, l'offre couvre 58,1 % des professionnels de santé utilisant la facturation SESAM-Vitale.

### Droits en ligne : le service ADRI

Pour fiabiliser la facturation, le GIE SESAM-Vitale a déployé en 2016 le service ADRI (*Acquisition des Droits intégrée*), intégré à la facturation SESAM-Vitale. Il permet au professionnel de santé d'accéder aux droits du patient en ligne en cas d'absence de carte Vitale ou lorsqu'elle n'est pas à jour, sans saisie supplémentaire. Les pro-

fessionnels de santé gagnent du temps car les rejets de leurs factures sont diminués.

- Fin 2016 : 26 600 professionnels de santé utilisent ADRI - 3,3 millions d'accès

Pour aider les professionnels de santé à facturer, le GIE SESAM-Vitale a produit plusieurs supports vidéos :

Médecins généralistes : [comment facturer le tiers payant intégral ACS ?](#)

Médecins : [comment facturer avec le tiers payant ALD et Maternité ?](#) et [le suivi des factures en tiers payant](#)

Le service ADRI : [un outil pour fiabiliser la facturation des professionnels de santé](#)

En outre, le GIE SESAM-Vitale a mis en place une offre de support aux professionnels de santé.

### Tiers payant pour la part complémentaire

L'association regroupant les principales fédérations des organismes d'assurance maladie complémentaire (*Inter-AMC*) a conçu une offre de tiers payant complémentaire pour faciliter la facturation des professionnels de santé.

En proposant une évolution du cadre d'interopérabilité de l'offre de tiers payant complémentaire, le GIE SESAM-Vitale a contribué à la convergence de l'association Inter-AMC et des opérateurs de tiers payant (*OTP*) autour de la norme (*IDB/CLC*). Ce travail assure la cohérence technique entre l'offre de tiers payant complémentaire et les différents services proposés par les organismes d'assurance maladie obligatoire.

L'ensemble de la documentation a été livrée aux éditeurs de logiciels à destination des médecins et centres de santé médicaux en fin d'année. Dès lors, les éditeurs sont étroitement accompagnés pour sa mise en œuvre.

# Adapter les systèmes d'information des professionnels de santé

## Vers la standardisation des composants présents sur le poste du professionnel de santé

Le système de feuille de soin électronique et l'accès aux services des organisations d'assurance maladie obligatoire et complémentaire reposent sur la présence conjointe des cartes Vitale et CPS (*carte du professionnel de santé*) dans un lecteur bi-fente. Aujourd'hui, ces services fonctionnent avec un très haut niveau de service. Il faut toutefois faire évoluer le système pour répondre aux évolutions technologiques qui pourraient, à terme, menacer son bon fonctionnement.

Aussi, le GIE SESAM-Vitale a décidé, avec l'ASIP Santé en charge de la carte CPS, d'accompagner la migration de tous les équipements et solutions logicielles vers le standard PC/SC.

Ce standard simplifiera le système d'information du professionnel de santé. En effet, il permet une compatibilité optimale entre les logiciels, les systèmes d'exploitation et les services présents sur le poste du professionnel de santé. En outre, il favorise l'indépendance des solutions des éditeurs et des équipementiers vis-à-vis des mises à jour des éditeurs d'OS et navigateurs (*Microsoft, Google, etc.*). A terme, les professionnels de santé auront moins de mises à jour à réaliser sur leur poste.



Nous travaillons conjointement pour diminuer l'impact de nos cartes [Vitale et CPS] sur le poste de travail du professionnel de santé. A ce titre nous avons réalisé un travail important sur la simplification des interfaces, qui nous permet de rejoindre les standards internationaux, qu'il s'agisse du logiciel professionnel ou de l'interface lecteur.



Michel VENET, Directeur de l'Identité Numérique  
GIE SESAM-Vitale



Jean-François PARGUET – Directeur du Pôle Technique  
et Sécurité – RSSI - ASIP Santé

Pour une migration progressive des éditeurs de logiciels et des équipementiers vers le « *tout PC/SC* », le GIE SE-SAM-Vitale a conçu des composants « *polyglottes* », capables de gérer plusieurs protocoles d'accès aux cartes (*standard PC/SC ou PSS – pour Protocole de Santé Social précédemment utilisé*) avec agilité et transparence pour le professionnel de santé.

Une dizaine d'éditeurs ont participé à une expérimentation fin 2016 et un premier lecteur « *bi-mode* » est sur le marché en 2017.

Pour augmenter l'indépendance du système d'information du professionnel de santé vis-à-vis des évolutions des systèmes d'exploitation [OS] et des navigateurs, nous avons choisi de standardiser ses composants. Nous garantissons d'autant mieux la sécurité et le bon fonctionnement des logiciels des professionnels de santé.



Anthony GOMES DE CARVALHO, Directeur des Services aux Professionnels de Santé



# Facturation hospitalière : accompagner la mutation

## Diffusion du cahier des charges FIDES : un document de référence inter-régimes attendu

Le cahier des charges publié en 2009 sur le site du ministère de la Santé n'avait pas été mis à jour et les éditeurs hospitaliers étaient en attente d'une spécification complète et homogène sur la facturation des actes et consultations externes en établissement de santé. Afin d'accompagner au mieux les éditeurs de logiciels de facturation hospitalière, le GIE SESAM-Vitale a diffusé en 2016 un cahier des charges regroupant l'ensemble des règles de facturation des actes et consultations externes (*FIDES - Facturation Individuelle des Etablissements de Santé*). Ce nouveau cahier des charges présente une vue globale du système de facturation hospitalière et décrit les règles de gestion que doivent implémenter les éditeurs. Il devient le document de référence inter-régimes, clé de la fiabilisation de la facturation hospitalière.

## Expérimentation réussie pour CDRi

Testé avec succès en 2016 à l'hôpital de Saint-Denis (93) et de Cahors (46), le service CDRi (*Consultation des DRoits intégrée*) est un service en ligne qui vient d'être ouvert aux hôpitaux publics et établissements privés d'intérêt collectif équipés d'un logiciel certifié FIDES. Il va leur permettre de récupérer les droits à l'assurance maladie obligatoire des patients, directement dans leur logiciel, sans besoin de ressaisie.

Le soutien de l'équipe du GIE SESAM-Vitale, notamment au cours de l'expérimentation CDRi, donne un nouvel élan aux projets hospitaliers et nous en sommes particulièrement satisfaits. Nous avons bâti une réelle relation de confiance avec eux. Nous apprécions la qualité de leurs spécifications, leur accompagnement au quotidien et de disposer des dernières actualités sur les projets à venir.



Isabelle Renaudin, chargée de mission  
secrétariat général – MIPiH (*Midi Picardie  
Informatique Hospitalière*)



## Bientôt un nouveau service très attendu par les établissements de santé : la fiabilisation et la dématérialisation du traitement de la part complémentaire

L'objectif du dispositif ROC (*Remboursement des Organismes Complémentaires*) est de dématérialiser les échanges entre les hôpitaux et les organismes complémentaires. Ces échanges visent les actes et consultations externes à l'hôpital (ACE) ainsi que les séjours. Il permettra aux établissements d'améliorer le taux de recouvrement des sommes restant à la charge de la complémentaire ou de l'assuré. En effet, beaucoup de factures émises par les établissements de santé restent aujourd'hui impayées, le reste à charge dû par le patient n'étant pas connu avant qu'il ne quitte l'hôpital.

En 2016, pour préparer l'expérimentation ROC, le GIE SESAM-Vitale a livré aux éditeurs hospitaliers les spécifications d'interopérabilité entre le Système d'Information Hospitalier et les organismes complémentaires.

## La dématérialisation des pièces justificatives possible en cliniques privées

Les cliniques privées ont désormais accès à la dématérialisation des pièces justificatives de la facture. En effet, le GIE SESAM-Vitale a mis à la disposition des éditeurs de ce secteur la spécification leur permettant de développer ce service. Celle-ci s'appuie sur le système SCOR déjà en place pour les professionnels de santé libéraux.

## Le GIE SESAM-Vitale met son expertise sur le marché des industriels établissements au service de tous

Ces dernières années, de plus en plus de services dématérialisés sont proposés aux établissements de santé par les organisations d'assurance maladie. Ils visent principalement à optimiser et simplifier le processus de facturation, depuis l'admission du patient jusqu'au traitement des retours de paiement, en passant par l'acquisition des

droits en carte Vitale ou en ligne. Le GIE SESAM-Vitale a intensifié en conséquence l'accompagnement offert aux éditeurs de logiciels pour les établissements de santé dans la mise en œuvre de ces services.

En 2016, il a notamment publié une étude de marché sur les éditeurs de logiciels et équipementiers à destination des établissements de santé.



# Le Dossier Médical Partagé

## Accélérer la DMP-Compatibilité des logiciels : un nouveau service dans le périmètre du GIE SESAM-Vitale

Institué par la loi du 13 août 2004, le Dossier Médical Partagé est un dossier médical informatisé, sécurisé, facultatif, proposé aux bénéficiaires de l'assurance maladie. En vertu de la loi de modernisation du système de santé français du 26 janvier 2016, il est désormais géré par la CNAMTS et non plus par l'ASIP Santé. Il a été enrichi et l'accès en a été simplifié afin de répondre aux attentes des professionnels de santé.

Acteur principal du service de facturation dès ses origines, le GIE SESAM-Vitale possède une vision globale sur le poste de travail du professionnel de santé. A ce titre, il a toute légitimité à accompagner le déploiement de nouvelles offres au sein des logiciels des professionnels de santé.

Il est en outre l'interlocuteur de référence des éditeurs et connaît très bien leurs besoins et exigences.

C'est donc naturellement que le GIE SESAM-Vitale est au cœur du déploiement des nouveaux services, s'assurant de leur cohérence technique, de leur interopérabilité et de leur simplicité d'usage.

En juillet 2016, le GIE SESAM-Vitale a repris la documentation technique rédigée par l'ASIP Santé.

Depuis fin 2016, le GIE SESAM-Vitale guide les éditeurs de logiciels dans l'intégration et le déploiement de ce service dans leurs solutions et les accompagne vers leur homologation.

# DMP

DOSSIER MÉDICAL PARTAGÉ

Lorsque la CNAMTS a repris le DMP, nous cherchions un partenaire efficace et rapide pour la relation avec les éditeurs. Le GIE SESAM-Vitale a répondu à nos attentes, étant déjà l'interlocuteur incontournable et reconnu des éditeurs pour les autres services de l'assurance maladie. Travaillant par ailleurs à des solutions alternatives et digitales à la carte Vitale, il mutualise son expertise et permet d'améliorer et de simplifier l'accès au DMP, gage de réussite du service.



Yvon MERLIÈRE  
Directeur du projet DMP à la CNAMTS





# UNE APPLI VITALE POUR SMARTPHONE

Etudes pour une solution mobile, complémentaire de la carte Vitale

Dans la continuité de ses travaux sur la mobilité des professionnels de santé, le GIE SESAM-Vitale a proposé à ses membres d'étudier la possibilité d'offrir aux assurés une solution sur téléphone mobile qui compléterait leur carte Vitale. A horizon 2019, 73% des français seraient équipés d'un Smartphone<sup>(1)</sup> : cette solution aurait donc un fort potentiel de déploiement.

Fort de son expertise en matière d'identité numérique et de sécurisation des échanges, le GIE SESAM-Vitale recherche une solution qui garantirait un niveau de sécurité équivalent à celui de la carte Vitale et devrait être aussi simple d'utilisation pour l'assuré que pour le professionnel de santé.

En 2016, il a étudié les usages des différentes parties prenantes (*assurés, professionnels de santé*) ainsi que les solutions techniques existantes chez les industriels de l'identité numérique et de la sécurité équipant la sphère santé-social et d'autres secteurs (*notamment les secteurs bancaire et du transport*).

Cette étude permet ainsi au GIE SESAM-Vitale d'alimenter l'innovation collective en matière d'identification, d'authentification et de signature des assurés et de proposer à ses membres une réflexion en profondeur sur les choix fondateurs de sécurisation des services de l'assurance maladie.

La eCarte Vitale® (*ou application Vitale*) pourrait permettre d'accéder en effet à tous les services actuels de l'assurance maladie : le professionnel de santé pourrait accéder à la facturation SESAM-Vitale, aux télé-services intégrés (*TLSi*), au portail Espace pro et au Dossier Médical Partagé (*DMP*) de son patient. De nouveaux services pourraient être proposés à l'assuré depuis cette application, comme l'accès à son DMP, l'accès à des services sécurisés de la sphère santé-social voire la délégation temporaire de sa eCarte Vitale dans le cadre familial.

L'objectif est de commencer une expérimentation sur le terrain en 2018 et donner ainsi tous les éléments nécessaires à la décision d'un déploiement. Dans l'intervalle,

le GIE SESAM-Vitale va travailler avec les industriels à l'adaptation de leurs solutions existantes à l'application Vitale.

(1) Etude EY pour le GIE SESAM-Vitale – décembre 2016

Fort de son expertise en matière d'identité numérique et de sécurisation des échanges, le GIE SESAM-Vitale recherche une solution mobile, complémentaire à la carte Vitale, qui garantirait un niveau de sécurité équivalent et devrait être aussi simple d'utilisation pour l'assuré et pour le professionnel de santé.



Michel Venet, Directeur de l'Identité Numérique du GIE SESAM-Vitale



Les organismes de l'assurance maladie obligatoire et de l'assurance maladie complémentaire souhaitent s'engager de façon volontaire dans une expérimentation de la eCarte Vitale afin de préparer leur pleine intégration dans l'ère de la digitalisation et d'offrir de meilleurs services à leurs publics. Cette expérimentation vise à éprouver les nouveaux concepts et les nouvelles solutions technologiques et à les confronter aux multiples acteurs de terrain, tout en veillant à préserver les acquis essentiels du système carte Vitale et facturation SESAM-Vitale. Ils peuvent pour cela s'appuyer en toute confiance sur le GIE SESAM-Vitale.



Dominique Larroque, Responsable Département de la Maîtrise d'Ouvrage Production de cartes Vitale à la CNAMTS

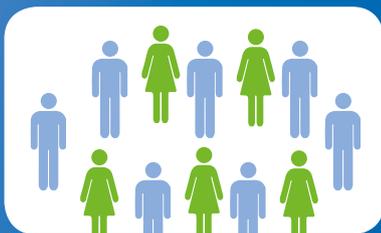
# AVEC AGILITÉ

Notre entreprise de taille humaine nous permet d'être agile et souple, aussi bien dans l'organisation de nos projets que dans le pilotage de nos ressources.

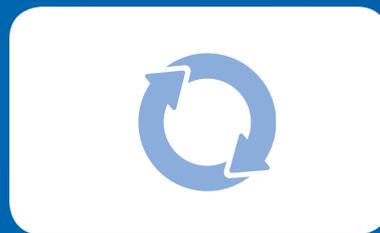
 Carole FONGUE-KAYSER,  
Secrétaire général



## EMPLOI



**189** collaborateurs



**1,06%** de turnover

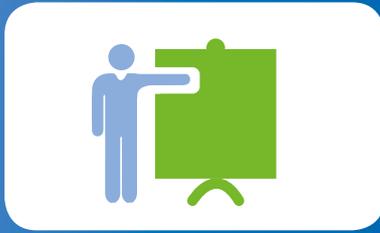


**85%** d'ingénieurs et de cadres



Ancienneté moyenne : **12** ans  
Age moyen : **44** ans

## FORMATION



**3 jours** de formation / an par personne en moyenne



**2,87%** de la masse salariale consacrés aux actions de formation (obligation légale à 1%)

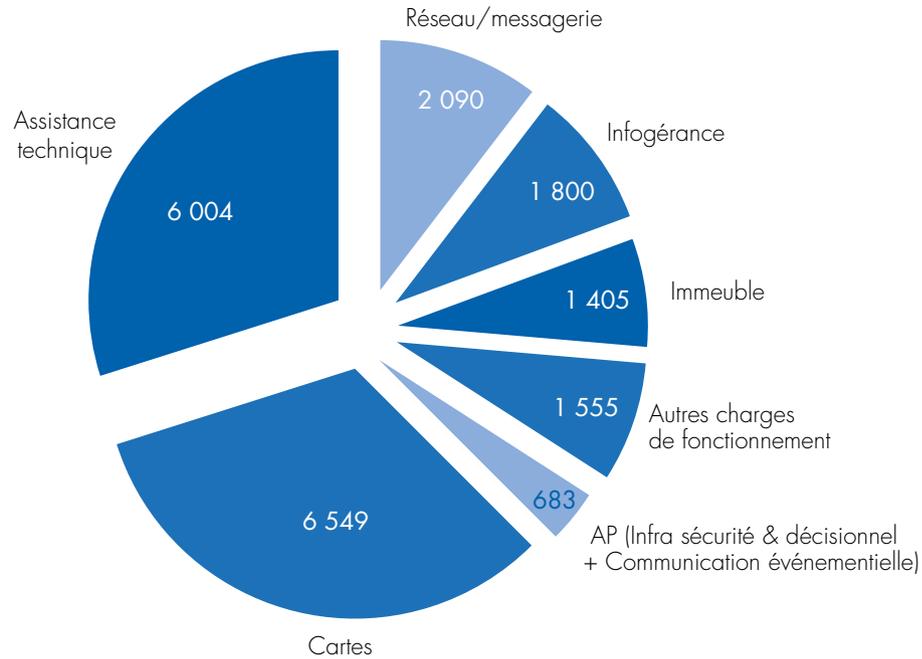
## ACHAT

10 fournisseurs représentent environ 76 % des achats



## BUDGET

Répartition de la consommation par activité en K€



**0,02 €** Coût d'une FSE par rapport au budget global du GIE  
SESAM-Vitale (*hors production de cartes*)



identité  
numérique  
& sécurité



déploiement  
des services aux  
professionnels  
de santé



infrastructures de  
télétransmission

## GIE SESAM-Vitale

5, boulevard Marie et Alexandre Oyon

72019 Le Mans Cedex 2

Tél : 02 43 57 42 00

[www.sesam-vitale.fr](http://www.sesam-vitale.fr)



@GIE\_SESAMVitale

